

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Lyon. Un an. Six mois. Trois mois.
Hors Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Etranger. 30 16 9
40 22 13

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 17 novembre 1848.

Concession.

Au moment où les questions de personnes semblent devoir remplacer les questions de principe, il nous importe beaucoup de donner sur l'attitude que nous avons prise les explications les plus complètes et les plus franches.

Nous sommes aussi loin que possible de vouloir, à l'occasion de l'élection prochaine, jouer un rôle purement négatif; nous ne promènerons pas sur toutes les candidatures écloses le scalpel d'une analyse haineuse, pour conclure ensuite, comme l'ont fait certains organes de la presse, par une abstraction sans bonne foi et sans portée.

Nous voulons un président, et pour président nous voulons Cavaignac.

Mais Cavaignac est-il bien l'homme dont la conduite répond parfaitement à l'idéal que nous nous faisons d'un gouvernement républicain? N'avons-nous rien vu de tortueux dans sa conduite? Est-il à nos yeux l'homme honnête des premiers jours, porté à son insu au pinacle, par le hasard de la victoire, acceptant le pouvoir comme un danger, prêt à faire à ses idées le sacrifice de sa personne?

Nous ne le prétendons pas.

Nous croyons que tout n'a pas été frappé au coin de la rectitude dans la conduite suivie par le général depuis les affaires de juin. Il aurait pu, ce nous semble, montrer plus de décision vis-à-vis du parti auquel ces événements ont donné une popularité éphémère, moins se séparer du grand parti démocratique dont toutes les fractions, hormis la fraction socialiste exagérée, lui promettaient leur concours.

Mais pour donner et emprunter au parti dont il était le représentant la force nécessaire à se maintenir dans une ligne inflexible, il fallait au général plus d'expérience, plus de connaissance des hommes, et aussi de la part de ses ennemis moins d'ardeur à le poursuivre et à le déshonorer. Peut-être a-t-il cru habile de se venger du parti qui l'honore de sa haine en le divisant par une demande de concours. Il a pu se tromper.

Nous croyons cependant que son esprit a plutôt cédé à la tradition déjà vieillie de la tactique parlementaire qu'à la préméditation d'appuyer sa candidature sur une transaction devenue nécessaire entre l'ancienne gauche constitutionnelle et les républicains encore trop neufs du *National*.

On voit donc que Cavaignac n'est pas absolument pour nous l'homme du moment. Nous aurions voulu Lamartine. A nos yeux, il pouvait seul opérer la réconciliation, qui est devenue le premier besoin du pays.

Les partis sont lassés de lutter dans la rue. On s'aperçoit que les barricades ne sont, après tout, que les piédestaux de certaines ambitions incapables de puiser aucun prestige dans la lutte pacifique des idées. Il nous faut de part et d'autre un grand déploiement d'intelligence.

Jusqu'ici, qu'a-t-on fait?

On a échangé des accusations plus ou moins violentes. Les

demeurants des vieux régimes ont discuté les idées nouvelles comme des programmes de guerre, et les démocrates n'ont souvent exposé leurs idées qu'avec cette amertume qu'on met à lancer dans le champ clos un gant de combat, de défi. Chacun, en un mot, a oublié d'interroger les principes absolus d'ordre et de liberté.

Lamartine seul représente cette République où la bonne foi se met au service de l'intelligence; lui seul représente l'énergie invincible par sa douceur et son élévation du principe de vie déposé dans le monde par le christianisme; lui seul offre dans sa personne ce concours harmonieux de facultés où la haine et la violence ne savent pas trouver de place; lui seul a le pied sur le terrain de l'avenir, où s'accomplira l'avènement définitif de la fraternité, où la charité imposée comme un devoir individuel par le christianisme, sera la loi fondamentale des institutions. Mais on a cru que la force du bras était indispensable à une société qui s'écroule. Les intelligences malheureusement affaiblies sous les préoccupations égoïstes dont le régime déchu s'était fait un ressort et un point d'appui, se croient condamnées pour marcher droit à porter le joug d'un maître. Un sabre rassure plus qu'une plume ou qu'une parole éloquente. On aime mieux suivre César que Jésus.

Eh bien! nous croyons que notre devoir de républicains sincères est d'obéir à cette tendance. Elle ne serait dangereuse pour le pays que dans le cas où le vote universel porterait au pouvoir un soldat brutal, ou l'héritier présomptif des violences d'un autre régime.

Pour nous sauver de Bugeaud et de Napoléon nous allons à Cavaignac: pour garantir la République de l'avenir, à laquelle nous arriverions plus vite avec Lamartine, nous nous tenons dans la République du présent.

Les républicains n'ont pas tous compris cela. Ils ont cru jalonner le chemin en se groupant, les uns autour de Ledru-Rollin, les autres autour de Raspail. Ils n'auront fait que faciliter la victoire d'un chevalier errant porté au pouvoir par tous les infirmes de la monarchie et de la congrégation. Ils se seront placés en sentinelles perdues du côté où n'est pas l'ennemi.

Est-ce qu'ils spéculeraient aussi sur les désordres, suites inévitables de l'avènement de l'avorton impérial? Cette tactique les trompera, comme elle trompera leurs ennemis. Sur les débris d'un trône improvisé, à l'aide de glorieux souvenirs, on ne bâtera pas l'édifice de la constitution socialiste. Il faut toujours recommencer après un roi ou un empereur.

Il est encore temps pour eux de revenir, d'oublier, en face du danger commun, leurs rancunes récentes. Qu'ils gardent, s'ils le veulent, un amour, une admiration profonde pour les prétendus martyrs de Vincennes, mais qu'ils ne leur sacrifient pas, ne fût-ce que pour un jour, le repos de la République.

La monarchie se tasse et nous présente une masse compacte, elle s'organise en vieille garde d'un nouvel empereur.

Oublions, pour un moment, le donjon de Vincennes comme les légitimistes en ont oublié le fossé. Les amis de Cadoudal jettent leur offrande à la mémoire du premier consul, les anciens pairs de France font foule autour du prisonnier de Ham; tous les parjures du vieux temps conspirent autour de celui dont ils auraient livré la tête à leurs maîtres tombés, et nous n'aurions pas le courage, nous, de faire à la République le sacrifice de nos rancunes, en assurant le succès de la seule candidature qui la représente sérieusement. Chassons ces laquais des rois et après, rentrant chacun dans notre camp, nous suivrons notre chemin, sûrs de nous rencontrer dans l'avenir quand la démocratie sera sauvée.

Les Congés.

C'est grand-pitié de voir le souci que prennent nos représentants de la chose publique.

Où est donc l'Assemblée nationale du mois de mai?

Et celle des journées de juin?

La chercherons-nous dans ce désert où M. Marrast agite sans écho la sonnette présidentielle?

La chercherons-nous dans ces bancs silencieux où l'on surprend encore quelques paroles aux lèvres de quelques rares orateurs?

Le fléau de l'absentéisme exerce ses ravages dans notre Constituante.

De neuf cents que nous avons envoyés pour nous représenter, à peine en reste-t-il cinq cents pour prendre part aux délibérations.

Et le flux des absences monte et gagne chaque jour du terrain, et chaque jour de nouvelles demandes de congés pleuvent sur le bureau du président.

Aucune de nos assemblées délibérantes n'avait encore donné pareil spectacle. Il est bien vrai que nos anciens députés supportaient avec impatience le dernier mois des législatures, et brûlaient un peu le pavé politique. Mais enfin, en brusquant les discussions de budget, on arrivait à congédier une assemblée à peu près complète. Il n'en est pas de même aujourd'hui.

L'Assemblée, par un sentiment de pudeur bien naturel, a refusé de se proroger; et chacun de ses membres se proroge!

C'est une plaisanterie que de venir demander du repos; une honte que de faire valoir des intérêts de famille, des questions de ménage.

Du repos! la France est-elle sur un lit de roses?

Du repos! les chaises curules sont donc bien dures et bien fatigantes. Il nous semble pourtant qu'on les avait bien adoucies avec l'indemnité de 25 fr. par chaque jour de présence.

Questions de famille! intérêts de ménage! Les représentants de la France ont-ils donc une autre famille que la France? Si vous n'avez pas la vertu de sacrifier vos affaires, vos intérêts domestiques et privés au devoir solennel que nous vous avons confié en vous honorant de notre mandat, hâtez-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

AVENTURES ROMANESQUES

DE

DON JUAN DE WATTEVILLE,

ROMAN EN 3 VOLUMES.

2^e partie.

XVI. — Une séparation. — Suite.

— Il est possible, ma sœur, que le chemin que tu me montres conduise au vrai bonheur, mais à présent moins que jamais je ne puis le suivre.

— Et pourquoi cela, don Juan?

— Parce que celui que tu appelles ton frère va devenir l'époux de la fille du marquis de Villafior.

Cette nouvelle inattendue frappa la jeune Catalane comme un coup de foudre. Durant quelques instants elle resta immobile, et semblait m'écouter encore comme pour s'assurer qu'elle avait bien entendu. Puis de ses deux mains se couvrant le visage, elle s'écria en sanglotant:

— Mon rêve était donc vrai! Pour épouser la fille d'un de nos ennemis, il abandonne la Catalogne qui l'avait admis au nombre de ses enfants. Adieu, don Juan, en renonçant à notre mère commune, à la terre qui m'a donné le jour et que tu avais adoptée, tu as aussi renoncé à ta sœur. Pour moi, je dois ma vie au pays où je l'ai reçue, et je cours mourir pour lui ou achever de le sauver.

Et me jetant un long et triste regard tout voilé de larmes, la fille des montagnes allait m'échapper pour toujours, lorsque la retenant, enlaçant sa gracieuse taille, je l'amenai doucement sur mes genoux. Pendant quelques instants, je

Voilà les n° des 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 14 novembre.

contemplai sa figure pâle et baignée de larmes, et en la voyant si belle, je demandai comment moi qui avais recherché l'amour de tant de femmes, j'avais pu pendant si longtemps me contenter de l'amitié d'une jeune vierge qui les surpassait toutes par la pureté de ses sentiments et la merveilleuse puissance de ses charmes.

— Ninetta, lui dis-je, en la couvrant tout entière d'un regard passionné qu'elle n'avait pas l'habitude de rencontrer en moi; sais-tu que notre liaison a quelque chose de bien extraordinaire? Tous deux jeunes et de sexe différent, mais d'un caractère également ardent et de l'imagination la plus vive, nous nous sommes rencontrés, et sans me connaître tu t'es donnée à moi, tu as partagé ma vie de dangers, combattant près de moi pendant le jour, dormant à mes pieds pendant la nuit, et prenant aussi bien part à mes douleurs qu'à mes joies. Quand j'ai quitté nos montagnes pour venir vivre audacieusement au milieu de nos ennemis, tu t'es séparée de ton pays pour ne point te séparer de moi! et tu as continué à veiller sur mes jours à Madrid, comme tu le faisais au milieu de nos rochers. Aussi me suis-je fait la plus douce habitude de ta présence, et jamais tu ne m'as paru si chère qu'aujourd'hui que tu veux me quitter. Te le dirai-je, Ninetta, tu m'as aimé comme l'amie la plus dévouée, comme la sœur la plus tendre, eh bien! je m'aperçois en ce moment que ce n'est plus assez.

— Que veux-tu dire, don Juan?

— Ce que je veux dire, Ninetta, je veux dire qu'avant de te connaître je croyais que mon cœur, sortant alors d'avoir été en proie aux plus terribles orages, resterait désormais ferme à toute affection humaine. Mon âme était semblable à une jeune plante de mai, d'abord toute odorante de fleurs, puis desséchée par un vent brûlant. Mais je t'ai vue, Ninetta, et ton souffle, comme celui d'un ange, a rafraîchi mon existence flétrie. Emporté par le torrent des passions, j'ai bien pu chercher des émotions nouvelles, au milieu du monde que j'ai su dominer et mettre à mes pieds; mais si à Madrid,

j'ai goûté quelques instants de bonheur, je ne les dois ni à l'admiration des hommes qui me regardent comme le roi du bon ton et des belles manières, ni à l'amour des femmes qui voient en moi le cavalier à la mode. Ce bonheur, Ninetta, c'est auprès de toi seule que je l'ai éprouvé; car c'est toi seule que j'aime, et aujourd'hui que tu veux me quitter, je m'aperçois pour la première fois que mon affection pour toi est bien moins celle d'un frère que d'un amant.

Pendant tout le temps que j'avais parlé, Ninetta, la figure rayonnante d'une douce joie, m'avait écouté avec bonheur; mais au mot d'amant, son sourire jusqu'alors si doux se chargeant d'amertume:

— Comte de Hautecour, me dit-elle, vous vous croyez sans doute aux genoux de la noble fille du marquis de Villafior, votre future épouse.

— Que parles-tu d'épousée, Ninetta? Si tu savais quel mystère terrible pèse sur mon existence, tu comprendrais que ce mariage est pour moi une nécessité. Je te l'ai dit, quoique jeune j'ai déjà bien souffert. La fatalité plutôt que ma propre volonté m'a poussé à plus d'un crime. Si le dernier supplice dont je me vois à chaque instant menacé, pouvait expier mes fautes, je le subirais volontiers; mais j'ai à conserver l'honneur d'une famille illustre, dont le nom, si je venais à être découvert, serait flétri en ma personne. Je n'avais qu'un moyen d'échapper aux poursuites qui me menacent; c'était de me faire à la cour de hautes protections. Je ne pouvais en avoir de plus puissante que celle du marquis de Villafior. Tu devines maintenant, Ninetta, pourquoi j'ai recherché la main de sa fille, dona Blanca.

Ce fut à son tour Ninetta qui me plaignit.

— Je me souviens maintenant, me dit-elle, que bien souvent ton front m'a paru chargé de nuages que j'essayais en vain de dissiper par les paroles les plus douces et les chants les plus suaves. Alors le léger sourire qui naissait sur mes lèvres essayait vainement de voler sur les tiennes; tout entier livré à de pénibles souvenirs, tu semblais lutter con-

vous de donner votre démission; la patrie veut être servie par des hommes dévoués, sans arrière-pensée, elle exige un amour sans bornes, sans partage, et veut qu'en entrant dans l'enceinte de l'Assemblée, vous oubliiez tout, famille, négoce, intérêts, affections, pour ne vous souvenir que d'elle et de son salut.

Constituants de 1848! ah! vous n'êtes pas les fils des constituants de 1789. — Vous n'êtes pas l'ombre des conventionnels qui siégeant de 1792 à 1795, ne marchandait pas ainsi au pays leur temps et leurs services. Vous n'êtes pas même l'ombre de vous-mêmes, et vous avez laissé s'oblitérer en vous la tradition du 15 mai et du 26 juin!

Fabrique lyonnaise.

XIII.

M. Falconnet a publié dernièrement, dans la *Tribune*, des réflexions pleines de sens et de pratique sur l'industrie des soies. Nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire; elles entrent naturellement dans le cadre que nous nous sommes tracé, et qui consiste, comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre, à traiter successivement et à fond toutes les questions qui se rattachent à la fabrique lyonnaise.

Voici l'étude de M. Falconnet, telle que nous l'empruntons à notre confrère :

« Depuis la révolution de Février, la fabrication des étoffes avait insensiblement perdu toute activité; la belle industrie lyonnaise semblait venir à une décadence, et cette masse prodigieuse de bras inactifs fut forcée de chercher du travail dans les ateliers nationaux. Quelques maisons de fabrique mirent leurs employés à demi-solde, d'autres en congédièrent la moitié; tout semblait anéanti, et plus d'une main habile à manier le pinceau a dû manier la pioche pour un morceau de pain. Mais à cette époque, comme dans toutes les crises, il y eut émigration, et les sujets d'élite durent chercher de l'occupation dans les villes où ils espéraient en trouver; mais la crise était trop générale pour que cet espoir ne fût pas déçu. Tours, Nîmes, Elbeuf, comme les fabriques de Prusse et d'Autriche, se trouvaient inactives. Déjà bon nombre ont dû rentrer à Lyon. C'est durant cette triste période que la commission de travail eut l'heureuse idée de présenter au gouvernement provisoire son projet pour la fabrication des drapeaux et des écharpes nationales. L'agglomération lyonnaise eut ainsi à créer pour environ sept millions de produits, dont la moitié en main-d'œuvre dut se répartir dans dix mille ateliers, presque tous veufs d'ouvrage. Quelque minime que fût la part qui revint à chacun, on dut s'estimer heureux, et l'on peut dire que ce travail a préservé beaucoup de familles de la honte de demander l'assistance de quelques bons de pain.

« Le tissage des écharpes, outre l'avantage inappréciable de faire gagner du pain honorablement à un grand nombre de familles, a eu celui de rappeler un genre de tissage tombé en désuétude (le crochetaje des trames). Un grand nombre d'ouvriers semblaient même douter de la possibilité de l'exécution parfaite de cette étoffe avec une certaine activité. Il a suffi de quelques jours d'essai pour que divers procédés, qui semblaient ignorés, fussent remis en activité. Plusieurs tisseurs ont même perfectionné les moyens de fabrication. L'opération du crochetaje des trames, qui permet que chaque bande de l'étoffe, chacune de nuance différente, conserve la pureté de ses couleurs par l'emploi de trame de même nuance que celle de la chaîne, peut s'adapter au tissage des étoffes façonnées, et imiter le *spoolinage* des châles indiens. Ce genre, dont la valeur de l'étoffe consiste dans la main-d'œuvre, est de ceux que l'on devrait fabriquer principalement dans les moments de crise.

« L'industrie lyonnaise ne vit que de nouveautés, et il est regrettable d'avoir à constater l'absence de création de nouvelles étoffes. Pendant les huit mois qui viennent de s'écouler, il ne s'est fait, au secrétariat du conseil des prud'hommes, que 34 dépôts, contenant seulement 506 échantillons. Ce nombre représente seulement la commune des dépôts mensuels des dernières années.

« Cependant, l'absence de travail pressé, de commandes, devait faire sentir au commerce le besoin de créer des produits nouveaux. Mais les idées politiques dominaient les questions commerciales, et la terreur des capitalistes avait détruit la confiance et resserré le numéraire. C'est encore à l'absence de confiance, base du crédit et de la prospérité, que l'on doit d'avoir vu une stagnation aussi longue. Il est à remarquer qu'en l'absence de travail, les étoffes et les soldes restés en magasins se sont écoulés. Les besoins se font généralement sentir, et les prix des soies devraient stimuler la fabrication, et servir à constater la reprise du travail.

« En effet, depuis le mois de septembre, il y a eu progrès dans la fabrique, progrès lent, il est vrai, mais continu jusqu'à ce jour. Quelques articles touchent à leur fin, mais d'autres commencent seulement à se monter. On doit donc désirer qu'aucun avènement ne vienne entraver cette marche ascendante des affaires. On espère que cette activité se soutiendra jusqu'en février. On compte, dans le moment actuel, plus de la moitié des métiers occupés, environ les deux cinquièmes des trente mille que possède l'agglomération lyonnaise.

« Cependant, malgré ce progrès dans le travail, les prix de certains articles sont restés au-dessous de celui du minimum, consenti au commencement du mois d'avril.

« Le velours uni demeure en souffrance, et quelques chefs d'ateliers, en l'absence de travail pour les maisons de fabrique, ont dû acheter des matières, et faire de ces étoffes, dont l'écoulement a toujours lieu tôt ou tard, à leurs périls et risques. Il est toujours question de la création d'une maison spéciale au moyen de l'association, entre patrons et ouvriers, pour la fabrication du velours; mais rien n'est encore décidé, et nous ignorons si le gouvernement fera commandite à ce nouvel établissement, ou s'ils se fera seulement sa caution pour une somme déterminée. Le velours de goût, dit *frisé*, en belle couleur, se maintient toujours, et les métiers destinés à ce genre de fabrication sont encore pourvus d'ouvrages; mais il n'en est pas de même des velours façonnés, qui sont restés toute cette saison en chômage. Les articles façonnés, robes, gilets, mouchoirs et fichus, malgré l'activité récente qui a lieu, sont de tous les genres celui qui laisse le plus de métiers inoccupés. Le châle-cache-mire est dans la même position, et les prix de main-d'œuvre sont encore restés au-dessous du cours rationnel de cet article. Les unis proprement dits sont, de tous les articles, ceux qui ont le moins eu de cessation à supporter, et sur lesquels l'activité s'est d'abord fait sentir. Elle semble encore devoir se continuer de préférence à ceux dont la vente est précaire. Cependant les souffrances sont loin d'être terminées parmi les classes ouvrières. Il faudrait des années d'activité et des prix raisonnables pour ramener de l'aisance chez les chefs d'ateliers.»

Il paraît que la circulaire de M. Cavaignac, adressée aux fonctionnaires publics, avait été soumise au conseil des ministres avant d'être insérée au *Moniteur*. La rédaction proposée par M. Cavaignac a rencontré, dit-on, une très-vive opposition de la part des ministres qui représentent les républicains de la veille, et trois paragraphes furent retranchés à la suite de cette délibération.

Dans un des paragraphes supprimés, il s'élevait avec force contre les projets insensés d'un petit nombre qui veulent s'attaquer à tout ce que les sociétés humaines ont de plus respecté, de plus saint, de plus vital. Le paragraphe se terminait par l'annonce de nouvelles mesures répressives comme complément aux lois déjà votées dans l'intérêt de la République et pour le salut de la société entière.

La seconde suppression portait sur les mots :

Refonte et allègement d'impôts avec promesse de suppression de l'impôt du sel et des 45 centimes.

Enfin, le troisième paragraphe retranché sur l'avis du conseil des ministres, annonçait une réduction graduelle de la force armée.

Ces diverses suppressions ont été adoptées contrairement

à l'opinion de M. Dufaure, qui soutenait obstinément le maintien de la rédaction primitive.

Le *Peuple Souverain*, qui se pose comme le plus pur représentant de la démocratie, ne nous paraît pas heureusement servi par sa mémoire ni par son érudition, quand il commente le mandement de monseigneur l'archevêque.

« Il nous semble, dit-il, nous rappeler cette phrase que monseigneur paraît avoir oubliée : — *Mon royaume n'est pas de ce monde.* »

Il nous semble à nous que Jésus-Christ a dit :

Mon royaume n'est pas encore de ce monde.

Ce qui veut dire apparemment qu'il viendra.

Et ce royaume, citoyens du *Peuple Souverain*, c'est le royaume de la fraternité que vous croyez prêcher aux ouvriers que vous égarez ainsi sans remords.

Vous faites dire au Christ que ce royaume de la fraternité n'est pas de ce monde. Ce blasphème constitue une trahison du dogme républicain ou une inexcusable ignorance du texte que vous citez.

Choisissez.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons annoncé que, pour annihiler autant que possible le préjudice que nous portait le retard du courrier, nous paraîtrions à 9 heures.

Sur la promesse faite par le directeur des postes qu'à partir du 15, le courrier arriverait à huit heures, nous avons repris notre mode ordinaire de publication.

En effet, hier, la malle est arrivée à temps, et nous avons donné les deux séances de l'Assemblée.

Aujourd'hui, à dix heures et demie, elle n'est pas encore arrivée, et nous nous voyons forcés d'attendre ou de mettre sous presse sans nouvelles de Paris.

Les faits parlent assez haut, et nous nous abstenons de reproduire les plaintes que suscite partout une pareille désorganisation.

— D'après le décret de l'Assemblée nationale, la ville de Lyon célébrera, dimanche prochain, 19 novembre, la fête de la proclamation de la Constitution. Nos lecteurs connaissent le programme de celle qui a eu lieu à Paris. La fête qu'on nous prépare ne paraît pas devoir être aussi brillante. Toute la pompe militaire semble en avoir été supprimée, et jusqu'à présent du moins, nous n'avons pas ouï parler d'une revue ni d'un défilé quelconque.

Toutes les autorités religieuses, civiles et militaires sont convoquées pour la solennité devant l'Hôtel-de-Ville.

La Constitution sera lue du haut du balcon par M. le maire de Lyon, puis S. E. le cardinal-archevêque entonnera le *Te Deum*; il sera accompagné du clergé de la métropole, de celui de toutes les paroisses et des villes suburbaines.

La cérémonie commencera à neuf heures.

— Depuis quelques jours nous recevons de nombreux lettres anonymes.

Les unes concernent la réorganisation de la garde nationale, la police municipale et autres questions locales.

Les autres nous apportent de ridicules menaces au sujet de notre opposition à la candidature du prince Louis.

Aux premiers, nous ferons observer que nous n'insérons pas de lettres sans que le signataire se soit présenté lui-même au journal.

Aux seconds, nous dirons que nous sommes au bureau du journal de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, excepté le dimanche.

— La rentrée des cours de perspective et de géométrie-pratique, que professe à l'école de dessin M. Girardon, vient d'être annoncée par une affiche de la mairie.

Le cours de perspective qui a lieu tous les jeudis, à 8 heures du matin, commencera le jeudi 23 novembre.

Le cours de géométrie-pratique, professé tous les dimanches à 8 heures du matin, commencera le dimanche 26.

Ce dernier cours, plus particulièrement utile aux ouvriers, comprend les premières notions de géométrie, le lever des

tre eux et l'efforcer de les rejeter loin de ta pensée. Si alors l'ennemi venait à se montrer, tu te jetais sur lui avec l'impétuosité de l'avalanche, et au milieu de ses rangs, qui pliaient devant toi, tu paraissais plutôt chercher la mort que la victoire; maintenant tu montres au milieu des plaisirs la fougue que tu déployais alors dans les combats. Je le vois, don Juan, tu cherches moins à satisfaire l'activité de ton caractère qu'à étouffer un chagrin ou un remords dont jusqu'ici tu m'as tenu la source cachée.

— Et c'est au moment où j'allais l'ouvrir mon cœur, Ninetta, que tu parles de l'arracher à moi?

— Hélas! don Juan, la dure nécessité ne va-t-elle pas rompre à jamais le lien qui nous unissait? Nos intérêts cessent d'être communs. Pour toi, il s'agit de l'honneur de ta famille et de ta propre existence; pour moi, de l'indépendance de mon pays. Notre destinée, un instant la même, va se séparer. D'ailleurs, comte, poursuivait-elle en rougissant et baissant les yeux, ne viens-tu pas de voir sur le point d'oublier que la jeune Catalane ne devait être pour vous qu'une sœur?

— Et comment voulais-tu, ma Ninetta, qu'une amitié purement fraternelle entre deux êtres jeunes et de sexe différent, dont la liaison, toute de sympathie, n'était d'ailleurs point cimentée par le sang, pût longtemps exister. Nécessairement le jour devait arriver où chez l'un des deux le cœur parlerait plus haut que toutes les conventions. Ce jour-là est venu, Ninetta; peut-être l'as-tu hâté en m'annonçant que tu allais te séparer de moi; car ce n'a été qu'au moment de te perdre que j'ai senti combien je t'aimais. Aussi, en ce moment, je n'écoute plus que mon amour. Rang, honneurs, fortune, et ma vie elle-même, je lui sacrifierai tout, pourvu que tu le partages. Ne crains donc plus que j'épouse cette Castillane; c'est avec toi que je veux vivre et mourir. Dis un mot, et le chef des montagnes noires, au milieu de ses braves, va redevenir encore la terreur des ennemis de la Catalogne.

Pendant tout le temps que je lui avais parlé, la jeune fille ne m'avait écouté qu'avec une émotion pénible, comme si elle eût cru commettre un crime en prêtant l'oreille à mon discours passionné. Plusieurs fois elle avait tenté de s'éloigner de moi; mais lorsqu'elle m'entendit prononcer le mot de Catalogne, quand elle comprit que, si elle consentait à partager mon amour, elle rendrait à son pays un de ses plus braves défenseurs qu'elle avait cru perdu, alors, comme si son amitié pour moi se fût soudain augmentée de tout son amour pour sa patrie, sa belle tête se releva, ses yeux brillèrent d'un vif éclat, et, toute palpitante de bonheur, elle m'enlaçait de ses bras, et approchait de ma bouche ses lèvres qui, pour la première fois, allaient y déposer un baiser d'amour, lorsqu'un de mes valets, entrant subitement, m'annonça la visite du marquis de Villafior. D'un seul bond Ninetta s'élança vers la porte, et, près d'en franchir le seuil, tournant une dernière fois la tête vers moi :

— Le ciel, dit-elle, ne permet pas que j'achève un parjure.

Et, les yeux baignés de larmes, elle ajouta :

— Hélas! hélas! je n'ai plus de frère! Adieu, don Juan, adieu.

Et elle disparut.

Ces dernières paroles de Ninetta me brisèrent le cœur. Dans l'excès de douleur où elles me jetèrent, j'allais m'élançer à la poursuite de celle qui les avait prononcées, lorsqu'arrivant près de moi, le père de dona Blanca me salua avec un gracieux sourire, et me dit :

— Que Dieu vous garde, comte de Hautecour, je vous apporte de bonnes nouvelles.

XVII. — Le mariage.

Le marquis de Villafior, en m'annonçant alors qu'il venait de recevoir du baron don Carlos de Watteville les renseignements les plus avantageux sur ma personne, ajouta qu'il se trouvait heureux de me donner la main de sa fille, à la

quelle il constituait en dot plusieurs beaux domaines, dont le plus remarquable était la terre d'*El Pardo*, avec un magnifique château que l'aïeul du marquis avait autrefois reçu de l'empereur Charles-Quint. C'était dans cette royale demeure, dont la possession allait me donner rang parmi la grande d'Espagne, que devait avoir lieu, dans trois jours, la fête donnée à la suite de la célébration de mon mariage.

— Toute la cour de Philippe IV, me dit le marquis, voudra assister à votre hymen, et votre cousin de Watteville m'a promis de se rendre à Madrid pour le jour de la cérémonie.

Pour moi, qui, huit jours plus tard, me serais trouvé dans la rue sans un seul maravedis, ébloui quelque peu par la perspective des richesses immenses qu'allait m'apporter l'opulente héritière des Villafior, j'oubliai bientôt, je l'avoue, Ninetta et les âpres rochers des Pyrénées. Comme la jeune Catalane ne reparut plus les jours suivants, je ne doutai point qu'elle fût retournée dans son pays, et je ne pus m'empêcher de sourire en comparant la vie champêtre qu'elle venait de m'offrir avec l'existence dorée que j'allais plus que jamais mener à la cour.

La nouvelle de mon prochain mariage se répandit vite à Madrid, et mes nombreux amis s'empressèrent de venir me féliciter sur ce qu'ils appelaient mon bonheur. Tous me firent les plus belles protestations, et il ne me vint point à l'esprit que ma nouvelle position et l'influence qu'elle allait me donner pussent être de quelque chose dans la chaleur qu'ils mettaient à m'exprimer leur dévouement; de mon côté en invitant à ma noce ceux d'entre eux que je me croyais le plus attachés, je les assurai que les liens où j'allais m'enliser ne les priveraient point de leur joyeux compagnon, et que je me réservais de prendre, comme autrefois, ma bonne part de leurs plaisirs.

(La suite à un prochain numéro.)

plans, l'arpentage, le toisé, la géométrie descriptive et ses applications à la taille des pierres, à la gnomonique.

Nous lisons dans le *Bulletin des actes administratifs* du département du Rhône l'arrêté du préfet, déterminant les rapports qui doivent exister entre M. Galerne, nouveau commissaire central, et les maires et commissaires des communes de la Guillotière, Croix-Rousse, Vaise, Oullins, et Sainte-Foy-lez-Lyon.

Le commissaire central est chargé de diriger tous les commissaires de police de ces communes et de rendre aux maires un compte journalier de leurs opérations.

Il devra, en outre, suivre les instructions qui lui seront données par les maires de chacune de ces communes. Enfin, il devra leur rendre compte de tous les faits parvenus à sa connaissance, qui pourraient intéresser la police respective de leurs communes.

Par arrêté du préfet du Rhône, tout ouvrier qui se rend à Paris ne pourra voyager sans être muni d'un passeport revêtu du visa préfectoral.

Cette mesure, ainsi généralisée, permettra de tenir éloignés de Paris les ouvriers sans travail, et les citoyens dont l'arrivée pourrait être une cause d'inquiétude pour l'autorité.

Des exemplaires de la Constitution de la République ont été envoyés à tous les maires des départements et affichés par leurs soins dans chaque commune.

La compagnie des Mines de la Loire n'ayant pu, au moment de la crise commerciale, faire de réduction sur ses prix de vente, s'est vue forcée d'entasser le charbon sur certains points. Il est arrivé de là que ces charbons ont fermenté et se sont enflammés, et qu'en ce moment des incendies dévorent, à son propre préjudice et à celui des consommateurs, des richesses importantes en combustible.

Bien qu'en grève, les ouvriers appelés pour porter secours, sur les divers points où le feu a éclaté, s'y sont rendus avec le plus louable empressement.

Ces amas de charbon ont encore un déplorable résultat, c'est de ne plus offrir à la vente, en ce moment où on n'en extrait pas, que de vieux combustible qui a beaucoup perdu de sa qualité.

Une femme de Courtenay près de Morestel (Isère), allant à Ars, accompagnée d'une jeune fille, a été renversée avant-hier matin, à la descente du pont de la Guillotière, par une voiture de boucher; la roue lui est passée sur le ventre. Transportée à l'Hôtel-Dieu, elle est morte en y arrivant.

Le conducteur de la voiture est sous la main de la justice. L'émotion que cet accident a causée à la jeune fille lui a, dit-on, occasionné un transport au cerveau qui fait craindre pour sa raison.

D'après un tableau d'exportation d'Angleterre, en janvier et en février, l'exportation de 1848 avait excédé celle de 1847. Survient la révolution de France et d'Allemagne: aussitôt les exportations diminuent. En avril, elles ont déjà baissé de 14 millions. En mai, la baisse est de 36 millions. En juin, de 39 millions. En juillet, de 25 millions. En août, de 24 millions. En septembre, de 14 millions.

En octobre, l'équilibre est à peu près rétabli; mais pour les neuf mois de 1848, la perte sur les exportations s'élève à 143 millions de francs.

Ce chiffre est d'autant plus significatif, que 1847 avait été, pour l'Angleterre comme pour nous, une mauvaise année commerciale, et présentant déjà une diminution notable sur les exportations de l'année précédente.

On voit que les révolutions ne profitent à personne, si ce n'est aux coteries qui les exploitent. Quant aux peuples, ils y perdent tous et toujours. (Courrier du Havre.)

On lit dans le *Courrier de l'Isère*:
« M. Casimir Royer, promu, il y a quatre mois, aux fonctions de président de chambre, vient d'être nommé premier président de la Cour d'appel de Grenoble. Voilà au moins un républicain qui ne pourra pas se plaindre que la République fasse tort à sa carrière et abuse de son désintéressement! »

FESTIVAL DU JARDIN D'HIVER AU BÉNÉFICE DES PAUVRES.

Grâce au concours de l'artillerie, le Jardin d'Hiver va présenter un aspect des plus imposants: sous des milliers de bougies, de lanternes chinoises, de verres de couleurs, étincelleront les armes que les autorités militaires ont bien voulu permettre d'employer, pour faire, de cette fête, l'une des plus belles et des plus heureuses que la charité ait pu inventer.

Voici quelques détails que nous empruntons au programme de la fête et qui donneront une faible idée du luxe qui a été déployé.

La entrée principale du jardin, sont dressés des canons entourés de piles de boulets, et soutenant des écussons d'armes et de fleurs. Dans un angle du jardin sera placée, sur un élégant piédestal, la statue de la *ROSÉE*, de Niewerkerque. Ce piédestal sera éclairé par trois lustres, formés de poignards, pistolets et de baïonnettes; à droite et à gauche, seront élevés des pilastres rectangulaires, composés d'armes et de canons, et ce pittoresque décors sera terminé par des obusiers et des mortiers, que relieront ensemble des chaînes de fleurs. Un berceau, formé de fusils et de lances, conduira au pont rustique du jardin où des massifs de verdure, des sapins entiers, chargés de verres de couleurs, entoureront le drapeau national; une devise portant ces mots: *A l'armée française!* couronnera ce décors, au sommet duquel brillera l'étoile de la Légion-d'Honneur, formée de toutes les armes françaises réunies. La Serre chaude sera resplendissante de lumières, placées de la manière la plus pittoresque, dans des

lustres formés de baïonnettes. Le bassin de la Serre sera orné de dessins, et les bordures des parterres de boulets de canon et d'obus, entravés de verres de couleurs.

Trois cents musiciens feront retentir les voûtes du Jardin-d'Hiver, et la foule trouvera à chaque pas l'occasion d'admirer et de varier ses plaisirs. Concert, bal, exposition, promenades, fleurs, lumières, eaux jaillissantes, rafraîchissements délicats, rien n'a été oublié pour répondre à tous les goûts. A l'occasion de cette fête, le restaurant du jardin ouvrira ses salons.

La musique du 9^e dragons dirigera le bal. Les célèbres tableaux du Serment du Jeu-de-Paume, de la Liberté sur les barricades et de l'Abolition de l'esclavage, seront aussi exposés. Deux nouvelles toiles ont été demandées à Paris pour augmenter l'intérêt de cette fête de bienfaisance; la première est un paysage de grande dimension, représentant la ville d'Annonay, par M. Hostein; la seconde est un tableau historique de M. Jacquand (Henriette de France). Un orchestre militaire se fera entendre pendant toute la durée de cette exposition.

L'annonce de cette soirée préoccupe vivement toute notre population. On s'empresse de souscrire à cette œuvre de charité, et son effet se produit déjà d'une manière sensible dans le commerce de détail.

MM. les officiers des divers corps en garnison à Lyon, auxquels se sont réunis avec empressement nos jeunes gens, feront les honneurs de la fête.

Cette solennité toute nouvelle pour Lyon et qui présentera aux regards de la foule tant d'ingénieuses combinaisons, excite au plus haut point la curiosité générale. C'est comme par enchantement, dit-on, que s'élève chaque partie du décor militaire formé des pièces nombreuses dont se composent les armes.

La Commission a pris les plus grandes précautions pour préserver les dames contre les rigueurs de la température. Les abords du Jardin ont été réparés avec une activité remarquable par les soins de la mairie de la Guillotière.

Le résultat de cette soirée promet aux malheureux une abondante récolte.

Nous croyons devoir rappeler aux personnes qui n'auraient pas encore de billets pour la grande fête qui doit être donnée samedi prochain au bénéfice des pauvres, qu'elles sont prévenues que l'administration des *Facteurs Lyonnais*, chargée exclusivement à Lyon de la distribution et du recouvrement des billets, en a encore quelques-uns dans ses bureaux, *rue d'Algérie, 2*.

Dimanche dernier a eu lieu l'ouverture d'un café, rue de la République, ci-devant Bourbon, n^o 5.

Cet établissement, remarquable par la richesse de la décoration, est vraiment digne d'être visité. Les peintures et ornements du salon principal, surtout, y sont prodigués avec un luxe d'exécution inusité jusqu'à ce jour, et, le soir, un éclairage éblouissant y est disposé avec beaucoup d'art et leur donne un magnifique éclat.

Le service intérieur y est bien dirigé et bien entendu, sous le rapport du confortable et des objets de consommation: aussi un succès certain est assuré au propriétaire de cet établissement.

Pour satisfaire au désir de beaucoup de personnes, nous dirons que les peintures sont du pinceau de M. Lacombe, et les ornements des ateliers de M. Guillon, miroitier, quai de l'Archevêché, qui a dirigé les travaux.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Le retard du courrier nous force à restreindre beaucoup le compte rendu de la séance. Elle est, du reste, sans importance politique.

Suite et fin de la séance du 14 novembre.

Les chapitres XX et XIV sont adoptés successivement. Le scrutin ne constate la présence que de 495 membres. La séance est levée à 6 heures faute de représentants pour voter.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 15 novembre. — Présidence du citoyen A. MARRAST. 533 membres sont présents.

Le cit. GRANDIN se plaint de l'absence des représentants, et l'Assemblée ordonne l'appel nominal.

L'ordre du jour appelle la discussion du décret sur les associations ouvrières.

Les cit. TOURNET et CORSON défendent le projet au milieu de l'inattention générale.

Le bruit force le citoyen Corbon à quitter la tribune. On passe à la discussion des articles.

Art. 1^{er}. « Les actes à passer pour la constitution des associations ouvrières, encouragées en exécution du décret du 5 juillet 1848, ainsi que ceux constatant les prêts faits par l'Etat à ces associations, seront enregistrés gratis. »

« En cas de constitution d'hypothèque, il ne sera payé d'autres frais d'inscription que le salaire revenant au conservateur. »

« Le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis du conseil d'encouragement institué conformément au décret susdaté, déterminera, dans chaque affaire, les actes admis au bénéfice du présent décret. » — Adopté.

Art. 2. Les prêts seront faits sous la condition d'un intérêt annuel, savoir: de 5 % pour ceux qui excèdent 25,000 fr., et de 3 % pour ceux de 25,000 fr. et au-dessous.

« Le produit des intérêts ainsi que celui des remboursements successifs sur le capital seront versés au trésor et réunis aux fonds généraux de l'Etat. »

Le gouvernement propose de remplacer l'art. 2 de la commission par le sien ainsi conçu:

Art. 2. Les prêts seront faits sous la condition d'un intérêt annuel qui ne pourra excéder 5 0/0.

« Le produit des intérêts ainsi que celui des rembourse-

ments successifs sur le capital seront centralisés au trésor, où ils formeront un compte distinct, au profit du ministère de l'agriculture et du commerce, qui, en se conformant d'ailleurs aux règles de la comptabilité publique, en disposera pour continuer l'exécution du décret du 5 juillet 1848 en faveur des associations entre ouvriers ou entre ouvriers et patrons.

Une vive discussion s'engage entre les citoyens Tourret, Gillon, Besnard, Dupin, Valdeck-Rousseau et Alcan. Nous entendons le cit. Dupin reprocher au cit. Tourret de continuer Louis Blanc.

Il est 3 heures. La séance continue.

PARIS, 15 novembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Quelques désordres ont eu lieu au Champ-de-Mars, ils se réduisent à un rassemblement de 1,000 ouvriers environ qu'avait attirés l'espoir d'être employés à des travaux de terrassement commandés au Champ-de-Mars par le ministre de la guerre. Il n'y avait d'ouvrage à donner qu'à une centaine d'hommes tout au plus. Après quelques explications données par les agents du ministère de la guerre, l'attroupement s'est dispersé sans qu'en réalité aucun désordre ait eu lieu.

— On disait à l'Assemblée aujourd'hui que les principaux membres de la réunion de la rue de Poitiers avait été interpellés sur l'opinion qu'on prêterait à certains d'entre eux, de voir l'Assemblée se dissoudre avant le vote des lois organiques.

Ce vœu a été exprimé, en effet, par le *Constitutionnel*, et il se retrouve dans le manifeste du congrès de Tours.

Il est évident, en effet, que les partisans de M. Louis Bonaparte, si les idées de contre-révolution qu'exprime leur programme sont bien dans leur pensée, ne peuvent s'accommoder de la présence de l'Assemblée réunie et en délibération, après l'élection du 10 décembre.

— Le général Courtais et ceux de ses co-accusés, en faveur desquels il doit être rendu une ordonnance de non lieu, seront rendus à la liberté à l'époque des élections présidentielles.

— M. A. Marrast fait exécuter en ce moment son portrait pour le donner en présent au département des Basses-Pyrénées, dont il est originaire.

— On annonce le retour prochain à Paris de M. de Lamartine. L'illustre représentant va, dit-on, poser, le 20, dans tous les journaux, sa candidature.

— La *République* fait aujourd'hui un *erratum* pour dire que, parmi les candidatures à la présidence de la République qui ont été agitées à la réunion socialiste de la Redoute, elle a oublié celle de M. Greppo. Nous devons ajouter que, pour tranquilliser ses concurrents, M. Greppo s'est désisté de toute prétention.

— M. Cabet a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende pour délit de détention d'armes de guerre.

— Un journal dit que M. Goudchaux, en quittant le ministère des finances, avait 16,000 francs à toucher sur son traitement, et qu'il les a laissés dans la caisse de l'Etat, refusant de les toucher.

Algérie.

10 novembre. — Ce matin, à 7 heures, trois coups de canon annoncèrent à la ville d'Alger, que la frégate qui portait les colons était en vue. La mer était calme, et le ciel, quoique légèrement couvert de nuages n'annonçait pas que la journée dût se terminer d'une manière fâcheuse. Aussitôt la rade se couvrit de petites barques, montées par des curieux qui allaient, pour ainsi dire, prendre l'air de la frégate. Elle se montra bientôt, vers huit heures, imposante et chargée d'un nombre infini de passagers. Peu d'instants après, une autre frégate arrivait, chargée des bagages des colons et de la correspondance ordinaire. Aussitôt que la première eut mouillé dans le port d'Alger, la population s'amassa sur le quai, quelques barques furent pavisées de banderoles tricolores, et le gouverneur et les principales autorités se rendirent à bord. A leur départ, différentes musiques se firent entendre sur mer et sur terre, des chants partis de la frégate leur succédèrent; des cris *Vive la France!* *Vive la République!* s'y mêlèrent; ce fut, pendant une heure, une ivresse partagée entre les colons qui devaient des yeux cette terre d'Afrique, leur nouvelle patrie, et la population algérienne qui disposait tout pour bien les recevoir.

En effet, une commission avait été formée au sein de cette population pour aller au-devant des colons, à leur arrivée et à leur débarquement; à leur arrivée, sur des barques pavisées de drapeaux tricolores; et à leur débarquement sur un nouveau terre-plein, qui comble une partie de la mer, devant la porte Bab-el-Oued. Ce terre-plein inachevé était toutefois assez vaste pour recevoir les huit cents colons, une partie de la milice et des troupes ainsi que les prolonges destinées à transporter cette petite colonie à la Casbah. Je n'ai pas besoin de vous dire que les airs nationaux se faisaient toujours entendre, et que le rivage et les terrasses se peuplaient de la foule toujours avide de spectacles. Celui-ci en était un des plus grands et des plus touchants.

Une population prise au cœur même du pays, dans ce Paris tourmenté depuis quelque temps par de terribles commotions, cette population émigrante venait de traverser la France, et tout imprégnée du grand air de la patrie que l'enthousiasme, à chaque pas qu'elle faisait, avait soufflé dans ses veines, elle avait passé les mers et retrouvé sur ses bords éloignés une population sympathique qui la comprenait, une nouvelle patrie qu'elle allait féconder; un nouveau théâtre, non d'ailleurs dissensions intestines, mais d'émouvantes impressions. D'un autre côté, sur ce terre-plein toutes les parties de la population d'Alger, e

nous pouvons le dire, tous les éléments de la civilisation d'un grand peuple se trouvaient réunis pour recevoir le bûnir dignement les fils du sol français. On y voyait le soldat, le prêtre, l'habitant noir, l'ouvrier, le magistrat, l'officier, la sœur de charité et un évêque qui venait répéter à ces colons les paroles de bénédiction qu'ils avaient entendues pour la première fois sur les rives de la Seine. Les colons purent se croire reportés à leur point de départ, l'accueil qu'on leur faisait ressemblait à l'adieu qu'on leur avait fait.

Il n'y avait de changé que le lieu de la scène. La mer était toujours calme, les coteaux de Moustapha, toujours riants de verdure; les montagnes de l'Atlas, toujours solennelles, et le ciel laissait voir, entre les nuages déchirés, ce bleu magique tout particulier à l'Afrique. A leur arrivée à la Casbah, les colons y trouvèrent un déjeuner copieux servi par les soins de l'administration. Ce repas était un vrai banquet auquel les membres de la commission se firent un devoir de prendre part. Nous n'avons pas besoin de dire que des toasts à la France et à l'Algérie furent portés par les principaux orateurs de cette réunion. Vers midi, les colons sont descendus dans la ville pour fraterniser avec la population et prendre connaissance de la localité. Malheureusement des pluies abondantes sont survenues, et elles ont coupé court aux manifestations d'enthousiasme qui se succédaient depuis le matin, mais elles n'ont fait qu'en suspendre l'expression. — Demain, à six heures et demie, les colons seront dirigés sur Bou-Ismaël et l'Afroun.

EXTÉRIEUR.

Prusse. — La lutte pacifique, mais non moins grave pour cela, entre l'Assemblée et la Couronne, a continué à Berlin dans la journée du 11. On parlait, il est vrai, de la possibilité d'un rapprochement dont M. Grabow, ancien président de l'Assemblée, devait être l'intermédiaire, mais ce n'était qu'un bruit, et les faits de la journée n'ont pas préparé ce rapprochement. Pourtant il ne serait pas impossible qu'il eût lieu.

L'Assemblée, privée de son local, qu'on avait fait occuper par les troupes, a successivement tenu séance à l'Hôtel de Russie et à la Maison des Archers. Le conseil communal a également mis à sa disposition tous les locaux dont il dispose.

L'accord le plus parfait n'a cessé de régner parmi tous les membres de l'Assemblée. Diverses propositions ont été adoptées à l'unanimité, déclarant illégales les mesures décrétées par le ministère. Dans ce nombre, il faut comprendre un ordre de cabinet prononçant la dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise. L'Assemblée a non-seulement protesté contre cette mesure, mais elle a sommé le ministère de la retirer.

On a proposé la mise en accusation des ministres comme coupables de haute trahison, et même le refus d'impôts. Ces mesures extrêmes ont été ajournées.

Des adresses continuent d'arriver de toutes parts à l'Assemblée pour la féliciter de son attitude, l'engager à y persister, et lui promettre aide et secours.

Autriche. — On écrit de Vienne, le 8 novembre, à la Gazette de Silésie :

« Les commissions militaires nommées à cet effet continuent activement les perquisitions. Un grand nombre des

individus arrêtés ont été remis en liberté; on semble agir avec plus de rigueur contre les étudiants et les écrivains.

« Plusieurs des rédacteurs des feuilles radicales ont été arrêtés. Suivant un avis publié hier, on n'avait livré qu'un tiers des armes prises à l'arsenal impérial. Un délai de douze heures a de nouveau été fixé pour la complète livraison de ces armes, après quoi auront lieu des perquisitions domiciliaires générales dans les faubourgs.

« On parle beaucoup de la translation de l'Université de Vienne à Krems ou à Saint-Polten. Chaque jour des troupes partent pour la Hongrie, à pied ou par le chemin de fer.

« Le ministre Kraus a été mandé hier à Ollmütz, preuve qu'il continue à faire partie du ministère. Le baron Anselme de Rothschild demeure toujours au Penzing, situé près d'ici, et où il s'est tenu pendant les événements. Un nouvel emprunt aura probablement lieu très-prochainement. »

— La Gazette de Breslau donne, en date du 6 novembre, les détails suivants sur la situation de Lemberg :

« Les dégâts occasionnés dans notre ville sont grands. L'Hôtel-de-Ville, l'Université, l'Ecole normale, l'ancien théâtre, et beaucoup d'autres maisons sont devenus la proie des flammes.

« Le commandant a prolongé le terme de la déposition des armes, jusqu'au 8 novembre. Il a ensuite décrété que tout citoyen serait tenu de déclarer dans les 48 heures tous les étrangers qui logeraient chez lui, pour que ceux-ci fussent expulsés de la ville dans les 24 heures. »

Italie. — ROME. — Le ministre Rossi a enfin obtenu 4 millions d'écus sur les biens du clergé : deux serviroat à retirer les billets en cours et les deux autres à subvenir aux pressants besoins de l'Etat.

On nous assure que Pie IX a envoyé à la malheureuse Venise 27 mille écus romains.

TURIN, 11 novembre. — On nous assure que la chambre a mis fin à ses discussions secrètes par la délibération suivante :

« La chambre n'adopte pas les conclusions de la commission nommée pour recevoir les communications secrètes du ministère, et envoie sa délibération pour être lue en séance publique. »

— L'opposition a acquis trois fermes soutiens : le capitaine Lyons a été élu à une grande majorité par le collège de Moncalvo; le capitaine Longoni par celui de Rapallo; Achille Mauri par celui d'Arona.

VENISE. — Dans la glorieuse journée d'hier, à Mestre, la malle de Vienne a été arrêtée. On y a trouvé la réponse à une demande à Radetzki d'un secours de troupes. On lui disait de s'arranger pour le mieux, car on ne pouvait en envoyer en Italie, n'en ayant pas assez là bas.

— A Ferrare, le peuple a brûlé l'aigle à deux têtes, armoiries du consul autrichien. C'était à onze heures que cela se faisait, au milieu des sifflets et des hurlements. L'affaire en serait probablement restée là, mais le maréchal des carabiniers avec trente des siens, ayant d'abord fait fuir le peuple qui était sans armes, celui-ci est revenu un instant après armé de stiletts, d'épées, de pistolets. Le sang allait couler, lorsque le lieutenant-colonel de la garde nationale s'est interposé et a ordonné aux carabiniers de se retirer; ce qui fut fait. Alors les esprits exaspérés ne gardèrent plus de retenue. La porte fut enfoncée, et tout fut brûlé excepté le

consul qui a pu s'échapper par derrière,

La même chose a été faite à l'écusson de Modène.

FLORENCE. — Le ministère Montanelli-Guerrazzi gagne de jour en jour la confiance du peuple. C'est le seul, en Europe, qui marche avec franchise dans les voies libérales et qui accomplit les promesses données par les constitutions.

NAPLES. — On lit dans le Temps, journal semi-officiel de Naples, sous la date du 4 novembre :

« Une feuille anglaise, le Globe, qui n'est certainement plus autorisée par nous, à parler officiellement, nie, sous forme de rectification, l'exactitude des engagements de neutralité pris par lord Palmerston relativement à l'expédition de Sicile. Les promesses du noble lord ne sont pas seulement verbales; garanties par les paroles de John Russell au parlement britannique, elles le sont plus absolument encore par les rapports de notre ambassadeur, dont le témoignage ne nous manquerait pas, au besoin. »

Correspondance privée de la LIBERTÉ.

Espagne. — La ville de Santa Colomas de Farnès a été envahie par une bande de 200 carlistes.

Rosas s'est réuni à Borgès et à Montserrat. Les factions de Sampera, de Ollana, de Gadnau et de Turbia, ont disparu du territoire de la Seu d'Urgell.

Les cabecillas Garrofa et Serre, aussitôt entrés à Santa Colomas, se sont emparés de divers habitants comme otages.

Quelques mutins, le 30, sont entrés de nuit à Malgrats. Le 24, Marsal et Garrofa, avec quarante chevaux, étaient à Calella, où ils furent surpris et dispersés par les troupes de la reine, commandées par le colonel Ruiz.

Bourse de Paris du 15 novembre 1848.

Cinq pour cent, 65 80. — Dito fin courant, 63 85. — Trois pour cent, 41 20. — Dito fin courant, 41 05. — Quatre pour cent, » ».	Actiens de la banque, 1320 ».	Quatre canaux, » ».	Rentes de Naples, » ».	Dette active d'Espagne, » ».	Emprunt romain, 62 3/4.	Oblig. piémontaise, » ».
---	-------------------------------	---------------------	------------------------	------------------------------	-------------------------	--------------------------

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	567 50	Orléans-Vierzon	215 »
Paris à Rouen.	355 »	Montreuil à Troyes.	103 »
Rouen au Havre.	163 »	Nord.	336 25
Paris à Strasbourg.	325 »	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	» »	Tours à Nantes.	310 »
Avignon à Marseille.	150 »	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	102 50	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	» »	Lyon à Avignon.	» »
Bale à Strasbourg.	75 »	Centre.	» »
Saint-Germain.	» »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	363 75	Sceaux.	» »

Bourse de Lyon du 16 novembre 1848.

Orléans, 567 50 liq. au 15 nov. — Marseille, 150 liq. du 15 nov. — Nord, 330 liq. du 15 nov.; 331 25 liq. du 30 nov. — Loire, 217 50 liq. du 15 nov.; 217 50 liq. du 30 nov. — Banque, 1,300. — Bessèges, 450. — Troyes, 200. — Fonderies, 2,950. — 5 p. 100. 60.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e BRUN, avoué à Lyon, rue du Bœuf, 31.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant sentence d'adjudication rendue en l'audience publique des criées du tribunal civil de Lyon, le dix-neuf août mil huit cent quarante-huit, enregistrée, expédiée, notifiée et signifiée, et élection command du vingt-trois du même mois aussi enregistrée, demoiselle Henriette-Marguerite Delachapelle, rentière, demeurant à Lyon, quartier des Massues, est restée, par le ministère de M^e Brun, son avoué constitué, adjudicataire moyennant le prix de treize mille trois cent francs, outre les autres clauses et conditions insérées au cahier des charges, d'une propriété sise en la commune de Tassin, canton de Vaugneray, consistant : 1^o en une maison bourgeoise ayant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus; 2^o en une autre maison ayant rez-de-chaussée et grenier au-dessus; 3^o en une cour close; 4^o en un autre bâtiment dans la cour ayant rez-de-chaussée et premier étage recouvert d'une plate-forme formant belvédère; 5^o en un jardin contigu au-dessus de la cour, contenant environ onze ares quatre-vingts centiares, dans lequel il existe une boutasse, un puits et un hangar; 6^o en un fonds en terre au sud-ouest du jardin et des bâtiments, contenant environ soixante-six ares; le tout ne formant qu'un seul tènement clos de murs.

Cette propriété est confinée au nord-est par le chemin de St Genis-les-Ollières, à Terre-Neuve ou St-Just de Lyon, au nord-ouest par les bâtiments et fonds du sieur Claude Massandre, un chemin de desserte entre deux; et au sud-est par des maisons et terres appartenant au sieur Rocheret; et elle compose le premier lot des immeubles expropriés au préjudice des mariés Jean-Antoine Raymond et Marie Ratton, cultivateurs, demeurant dans les bâtiments ci-dessus décrits.

La demoiselle Delachapelle, voulant purger

les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles précités, a fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, par le ministère de M^e Brun, son avoué, conformément à l'article 2194 du code civil, une copie dûment collationnée de ladite sentence d'adjudication, de laquelle extrait a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, dans le tableau à ce destiné, ainsi que cela résulte d'un acte de dépôt dressé par M. Luc, greffier en chef du même tribunal, le six octobre mil huit cent quarante-huit, enregistré et expédié.

Le huit novembre mil huit cent quarante-huit, la demoiselle Henriette-Marguerite Delachapelle a dénoncé, par exploit enregistré, de Poy, huissier à Lyon, cet acte de dépôt : 1^o à la dame Marie Ratton, épouse du sieur Jean-Antoine Raymond, avec lequel elle demeure en la commune de Tassin; 2^o à M. le procureur de la République, près le tribunal civil de Lyon, avec sommation à chacun d'eux de requérir, au bureau des hypothèques de Lyon, l'inscription de toutes les hypothèques légales qu'ils pourraient avoir intérêt à conserver sur lesdits immeubles, dans le délai de deux mois, à compter du jour dudit exploit, à peine de déchéance.

Et en même temps elle leur a déclaré que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pouvait exister sur lesdits immeubles des hypothèques légales ou des droits de cette nature, elle ferait faire, dans un des journaux qui s'impriment à Lyon, la présente publication, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 7 mai 1807, approuvé le premier jour suivant.

En conséquence, tous ceux du chef desquels il peut exister sur lesdits immeubles des hypothèques légales sont invités à les faire connaître par la voie de l'inscription au bureau des hypothèques de Lyon dans le délai de deux mois à compter d'aujourd'hui; passé lequel délai les immeubles précités passeront entre les mains de l'adjudicataire définitivement affranchis de tous droits de cette nature.

Pour extrait : signé Brun.

EN VENTE
Chez GUILBERT, libr., r. Puits-Gallot,
5, LYON.

et chez tous les libraires.

LYRES

NATIONALES

Par P.-M. TARGE.

Bureau central d'abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris, de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revue et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDIER,
7, rue St-Dominique, près le passage
Coudere.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des provinces.

ON TROMPE

le public quand on lui vend, sous le nom de Capsules au copahu, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque. LES

CAPSULES MOTHES

sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur. B. DE COPAHU, HUILE DE F. DE MORUE, DERRAIE, ESSENCE DE THÉRÉBENTINE, CUBÈRES, QUININE, RHUBARBE, etc., etc., à Paris, rue Sainte-Anne, 20, au 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (Approbation de l'Académie de médecine.)
Quinze ans de succès incontestables.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

Composée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître, et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 cent. — Dépôt à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins; à Grenoble, M. Col, place Saint-André, 2.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale de Maladies secrètes et de la peau, Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsaparelle d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 3 francs le flacon.

INJECTINS INFALLIBLES,
Extraites du Traité de Thérapeutique de
D^r LEPEL.

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Nous ne nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,
Rue Centrale.